



DEPARTEMENT

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHANAY

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 12

Séance du 10 avril 2025

Convocation : 28/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Jouhaud L. représentée par Pin E.
Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.

Absent : Tournillac C.

Secrétaire de Séance : Bornard Jean

Délibération : 2025-019

Objet : Projet de déclassement de la voie communale dénommée « Impasse de l'Ecole des Filles » dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Roux pour évoquer ce point soumis à l'ordre du jour.

Monsieur Roux informe les Elus que l'Impasse de l'Ecole des Filles n'a plus aucune utilité publique depuis quelques années et est assimilée, par l'un des propriétaires riverains, à un parc de stationnement pour véhicules.

La commune est consciente du manque de parking dans cette rue, c'est pourquoi, la création d'un parking dans la rue Alphonse Bornard est projetée mais il est rappelé que différents parkings situés en bas (3 places ?) et en haut (4 places) de cette rue sont accessibles ainsi que le parking de l'ancienne mairie (5places ?).

Il est procédé à la diffusion de plusieurs plans du cadastre pour visualiser au mieux la situation ainsi que des photos à des périodes différentes.

Vu le projet de déclassement de la voie communale dénommée Impasse de l'Ecole des Filles en vue de son classement dans le domaine privé de la commune et ce, dans le but de son aliénation,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante,

- **APPROUVE** le projet de déclassement de ladite voie communale,
- **DECIDE** du lancement de l'enquête publique nécessaire à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur Roux, Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à désigner un commissaire enquêteur qui sera chargé de l'enquête publique.

ADOPTÉ :

11 pour

00 contre

01 abstention

Adopté et délibéré
Les jours non indiqués que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



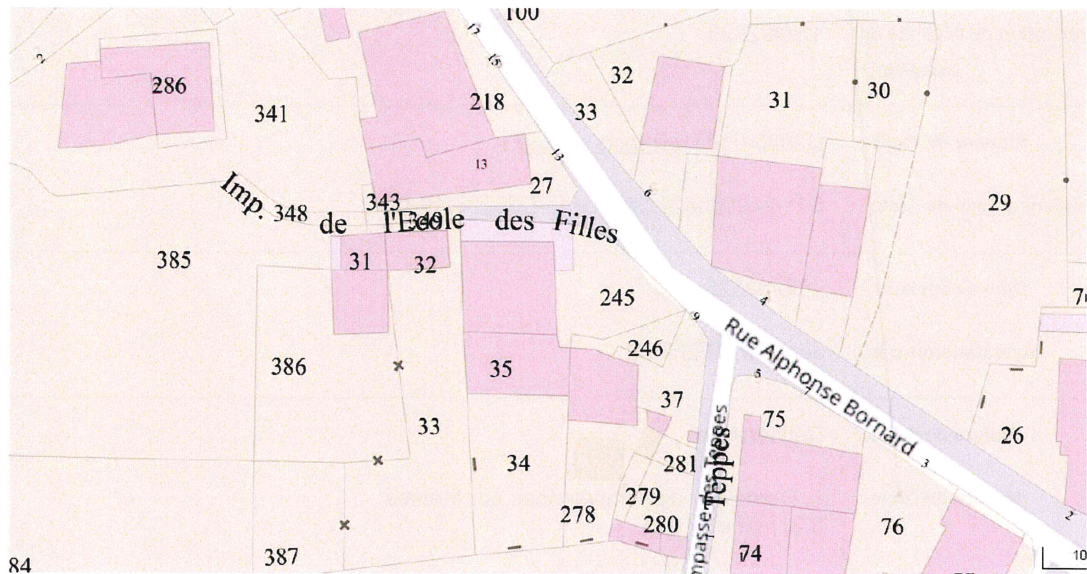
Le secrétaire de séance,
Jean BORNARD

Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.

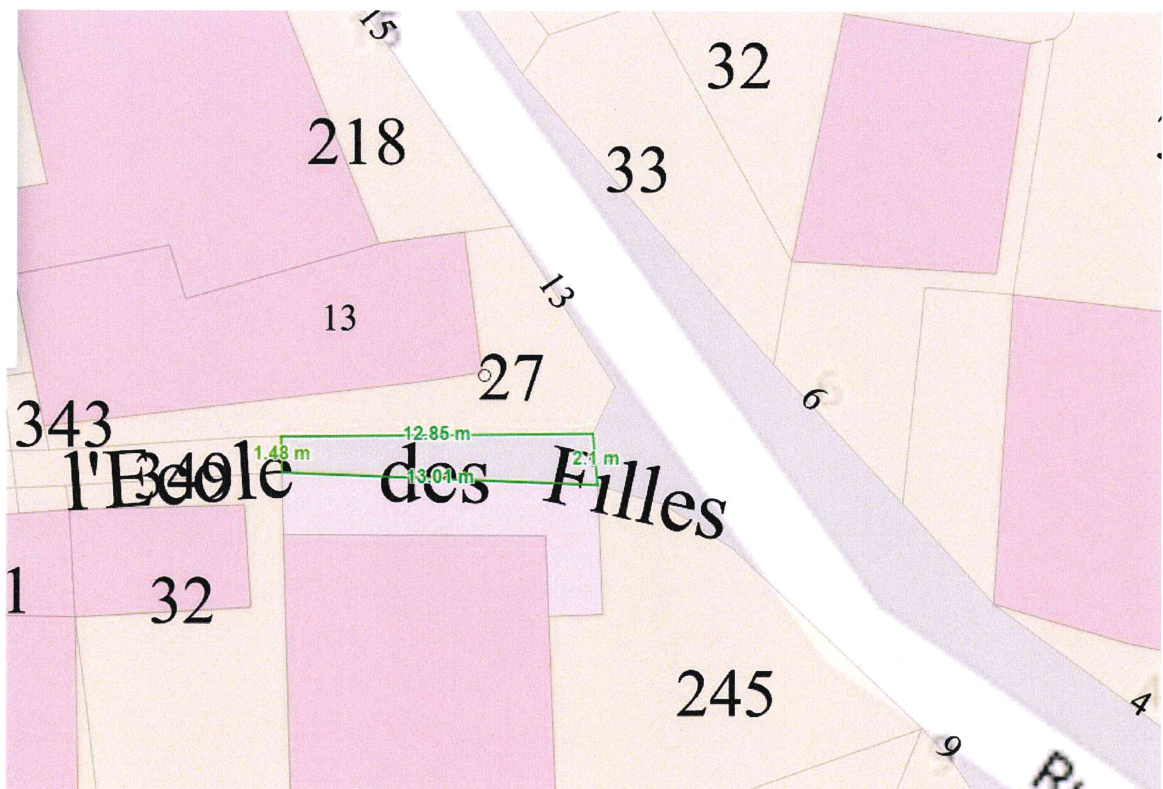


ANNEXE - Délibération : 2025-019 :

Domaine communal : partie grisée de l'Impasse de l'Ecole des Filles

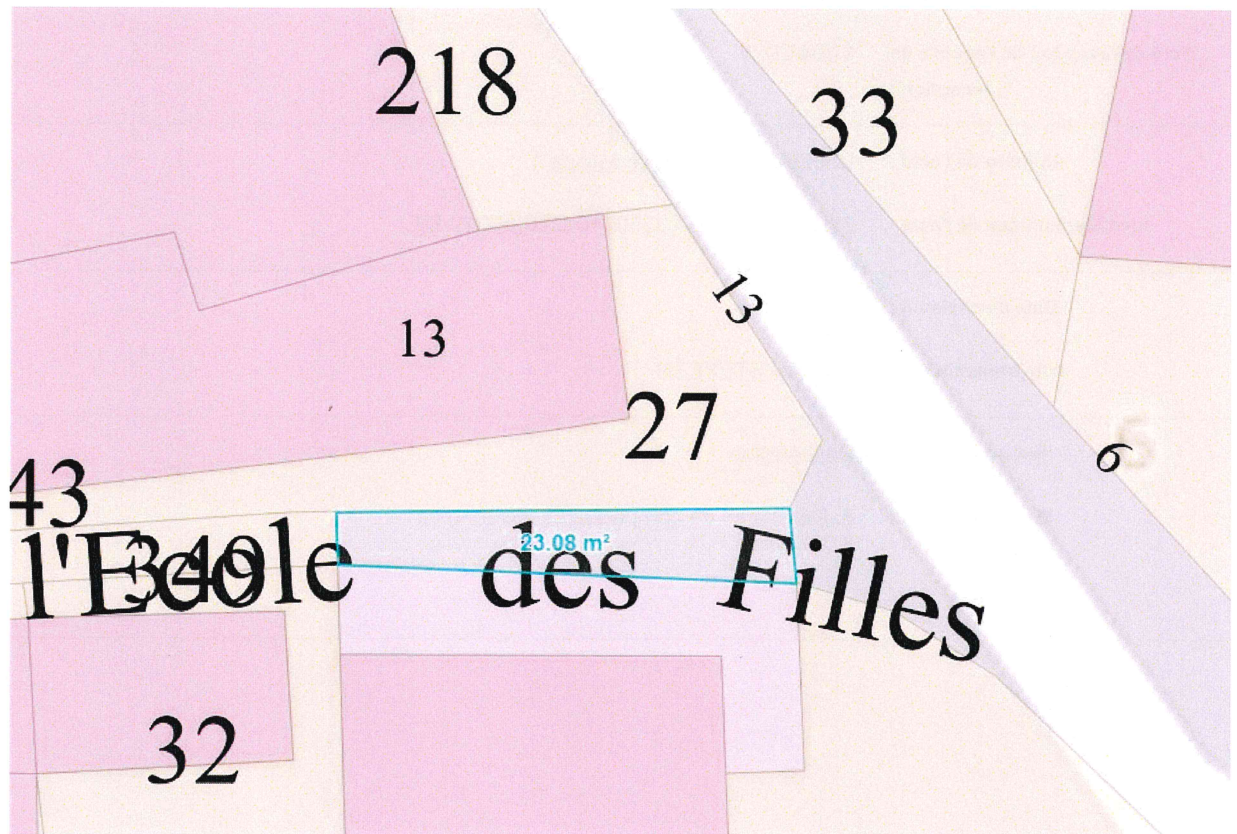


Mesures approximatives :



➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.

Aire approximative :



Photos prises le 14 novembre 2020 :



Photo prise le 18 mars 2025 :



➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 14 avril 2025.